

A SON EXCELLENCE

DOM HENRI SMEULDERS,

COMMISSAIRE APOSTOLIQUE AU CANADA.

EXCELLENCE,

Le 14 Novembre dernier, j'ai eu l'honneur de vous faire présenter une supplique vous priant de définir le mode d'instruction, qui serait suivi dans la question de la division de mon diocèse.

En attendant la décision qu'il plaira à Votre Excellence de donner à cette supplique, il n'est peut-être pas tout à fait inutile que j'expose plus amplement les raisons qui m'ont porté à en agir ainsi.

Comme Votre Excellence ne l'ignore pas toute la procédure adoptée par le St. Siège à mon sujet est une des plus extraordinaires que l'on connaisse, si elle n'est pas sans précédent dans les annales ecclésiastiques. Il est inouï que l'on ait jamais procédé à la division d'un diocèse, hors la connaissance du Titulaire, et sans une demande régulière de la part des intéressés. C'est ce que j'ai constaté dans mon récent voyage à Rome, par de nombreuses consultations et par les plus amples recherches.

Je ne fais pas cette remarque dans le but de jeter du blâme sur qui que ce soit, mais c'est un fait qu'il est nécessaire de constater pour faire connaître à Votre Excellence combien est extraordinaire la cause dont elle est saisie, et combien il importe pour l'honneur même de l'Eglise que la sagesse du St. Siège ne soit pas mise en défaut.

Si je n'avais pas été persuadé, et si je ne l'étais pas encore plus que jamais, que les lettres apostoliques décrétant l'opportunité de diviser mon diocèse avaient été obtenues subrepticement et par fraude, je n'aurais pas fait les pénibles démarches que j'ai entreprises.

Personnellement il m'importe peu que mon diocèse soit divisé ou diminué, car je n'oublie pas que j'ai peu d'années à vivre et que moins nombreuses seront les âmes confiées à mes soins, moins lourde sera ma responsabilité. — Mais, de l'autre côté, je sais que si le St. Siège était induit en erreur par ma faute, c'est-à-dire par mon silence, ou si le clergé et les fidèles confiés à mes soins devaient souffrir à cause de moi, je me rendrais grandement coupable.

aujourd
I
division
l'opport
les obten
je n'aur
par char
A
doutes q
langage
da, et d'
guer exa
ment po
religieux
Or
Père, et f
me reste
dère com
C'
Excellenc
ques, com
Je
ter de tou
saires pot
l'épreuve
ont été tra
sence ici ?
C'es
cédés pour
l'aveugle.
Or
données ou
tion d'une
cette dem
ne serait-il
éréque qui
Voil
renseigné